

publique et les autres. Son mari avait pris sa retraite, demandé sa pension et était mort un mois plus tard. Elle s'est aperçue— et elle ne croyait pas que cela se passerait de cette façon-là— qu'on lui avait versé le mois complet de pension de son mari, mais qu'ensuite la pension qu'on lui versait avait été réduite de moitié. Et pourtant, monsieur l'Orateur, comme je le faisais remarquer à la radio ce matin aux auditeurs de Winnipeg, si le contraire s'était produit, si c'était elle qui était morte la première, son mari aurait continué de toucher le montant intégral de sa pension. Ainsi, dans tous les régimes de retraite, celui des fonctionnaires et celui de toutes les autres catégories socio-professionnelles, on trouve normal que, d'une façon ou d'une autre, le veuf continue à toucher le montant intégral de la retraite alors que la veuve, elle, doit se contenter de 50 ou 60 p. 100, voire moins. C'est une idée complètement erronée. Si l'on considère que les retraites sont justifiées, ce que personnellement je trouve, et si l'on considère qu'elles font partie des acquis de notre politique sociale, il faut alors faire en sorte qu'elles accordent aux hommes comme aux femmes les mêmes droits.

J'ai dit qu'il fallait que les retraites en général soient rajustées à partir d'une base très solide et exacte. Certains pensent que les réajustements sont trop importants et voudraient qu'on les réduise. Je tiens à rappeler que ces ajustements sont proportionnels à l'augmentation du coût de la vie et que dans tous les régimes ils sont versés aux prestataires avec plusieurs mois de retard. Les réajustements ne sont pas calculés en fonction des achats que les retraités doivent faire. Pour être équitable, il faudrait indexer les retraites sur le coût de la vie et sur l'augmentation du produit national brut.

Or, les spécialistes qui dressent des bilans et qui siègent dans les conseils d'administration sont bien loin de ces considérations. Mais ce n'est pas pour cela qu'existe notre pays. Notre pays existe pour ses citoyens, hommes, femmes et enfants; et si nous avons pu, pour leur bien, grâce à l'intervention du gouvernement dans l'économie, grâce aux programmes gouvernementaux, grâce aux programmes sociaux, rendre la vie meilleure à nos concitoyens au fil des années, nous pouvons la rendre encore meilleure à notre époque. Nous avons lancé ces programmes alors que le budget du pays était terriblement plus modeste qu'il ne l'est aujourd'hui. On nous a bien sûr dit à l'époque que nous n'en avions pas les moyens, mais nous avons réussi à nous les permettre; la vie en est même meilleure et l'économie plus florissante parce que nous l'avons fait. C'est pourquoi je réclame qu'on augmente les pensions de vieillesse et les allocations familiales et qu'on améliore les programmes d'indexation.

Et je conjure le gouvernement de prendre des mesures afin de veiller à ce que le Canadien National et le Canadien Pacifique versent à leurs retraités des pensions décentes en accord avec les recommandations maintes fois réitérées, et de faire en sorte que les pensions versées par l'industrie privée soient assujetties à l'indexation même s'il fallait que le gouvernement paie un supplément à ces pensions pour rendre la chose possible.

Je reviens à l'expérience que j'ai vécue il y a trente ou quarante ans, alors que j'ai découvert dans des maisons que j'ai visitées des vieillards dont je ne soupçonnais même pas l'existence. Nous avons grandement amélioré leurs conditions de vie, mais nous pourrions faire encore beaucoup mieux, si

seulement nous pouvions nous en tenir aux principes qui ont fait du Canada un pays où il fait bon vivre, c'est-à-dire le principe d'un gouvernement agissant, au lieu de cette doctrine de non-intervention gouvernementale que l'on prêche à la Chambre jour après jour et qui porte en elle-même le germe d'une catastrophe future.

Au chapitre des pensions, je tiens, dans les quelque deux minutes qui me restent, à dire un mot sur un sujet qui me tient à cœur, soit les pensions des anciens combattants et de leurs survivants. Je crois que nous avons fait beaucoup de progrès ces dernières années en obtenant que la pension d'invalidité soit alignée sur les traitements des fonctionnaires, en augmentant ces pensions et en obtenant des indemnités pour les prisonniers de guerre, etc. Mais il reste encore des choses à faire. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) nous a dit, durant la dernière session, qu'un remaniement de la loi sur les allocations aux anciens combattants était à l'étude et qu'il espérait présenter un projet de loi cet automne. J'ai bon espoir que cela sera fait.

Une question reste encore à régler: celle de savoir ce qui arrive à la veuve d'un ancien combattant invalide dont la pension était inférieure à 48 p. 100. Voilà deux veuves. L'une était mariée à un ancien combattant qui touchait une pension de 50 p. 100; il meurt et elle reçoit une pension de veuve. Sa voisine est une veuve dont le mari recevait au moment de sa mort une pension de 45 p. 100, et cette veuve ne reçoit rien du tout. On peut répondre qu'elle est admissible aux allocations aux anciens combattants, à certaines allocations sociales, mais pourquoi faire la distinction? Pourquoi aller jusqu'au bout? A mesure que vieillissent nos anciens combattants qui ont survécu à la seconde guerre mondiale, et encore plus ceux de la première guerre mondiale, ils se rendent compte de l'importance de ces pensions, et ils demandent au gouvernement de faire en sorte de verser des pensions suffisantes aux veuves d'anciens combattants.

● (1512)

A ce propos, j'aimerais simplement signaler, même si cela ne se rattache pas directement au thème de mes remarques cet après-midi, un cas qui s'est produit il y a quelques semaines et qui a suscité un vif émoi chez les anciens combattants du pays. Un ancien combattant invalide, amputé, un homme dont l'état de santé était très grave, assez grave pour obtenir beaucoup d'argent de la Commission canadienne des pensions, s'est vu refuser le montant supplémentaire qu'il lui aurait fallu pour obtenir les soins supplémentaires dont il avait besoin chez lui. Le jour où il a reçu l'avis l'informant que sa demande avait été refusée, il est mort.

Cela a incité les anciens combattants à se demander s'il ne fallait pas revoir les conditions et critères d'après lesquels sont accordés les pensions d'invalidité et les paiements connexes. J'espère que cela sera fait. Comme je l'ai dit l'autre jour, je pense que c'est une erreur que le discours du trône n'ait pas parlé des anciens combattants. En dépit de cela, j'espère que le ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) se joindra à nous pour voir à ce que quelque chose soit fait dans ce sens, et très bientôt.

Je vois, monsieur l'Orateur, que vous vous préparez à me dire que mon temps est écoulé. Ce ne sera pas nécessaire. Je suis heureux d'avoir eu cette occasion de prendre de nouveau la parole. J'espère ne pas avoir paru plus vieux que je ne le suis